



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100

Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msfoo.ca

Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Finances municipales

Le rapport financier 2020 sera déposé lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021, il sera ensuite disponible sur le site Internet municipal par le lien suivant : <http://msfoo.ca/administration-finances-et-permis/rapports-financiers/>.

Le rapport de la Mairesse sur la situation financière municipale vous sera présenté dans l'édition de juin du journal.

Résumé de la séance de mai

Résolutions administratives

En plus des résolutions usuelles, le conseil a reporté sa décision en ce qui a trait à une demande de soutien financier de l'organisme Quaribou Culture qui souhaite réaliser un court métrage sur le poireau.

Ensuite, le conseil a résolu de renouveler son appui à la Zone d'intervention prioritaire Québec, Chaudière-Appalaches (ZIP) pour que soit établi un plan d'intervention pour la stabilisation et la protection contre l'érosion des rives de la Municipalité. Pour être en mesure de réaliser ce plan, l'obtention d'une subvention est évidemment nécessaire et l'une des conditions préalables au versement de cette subvention est l'engagement financier de la Municipalité. Le conseil a donc résolu de verser la somme de 8 000 \$, comme prévu, dans le Plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 adopté en novembre 2020.

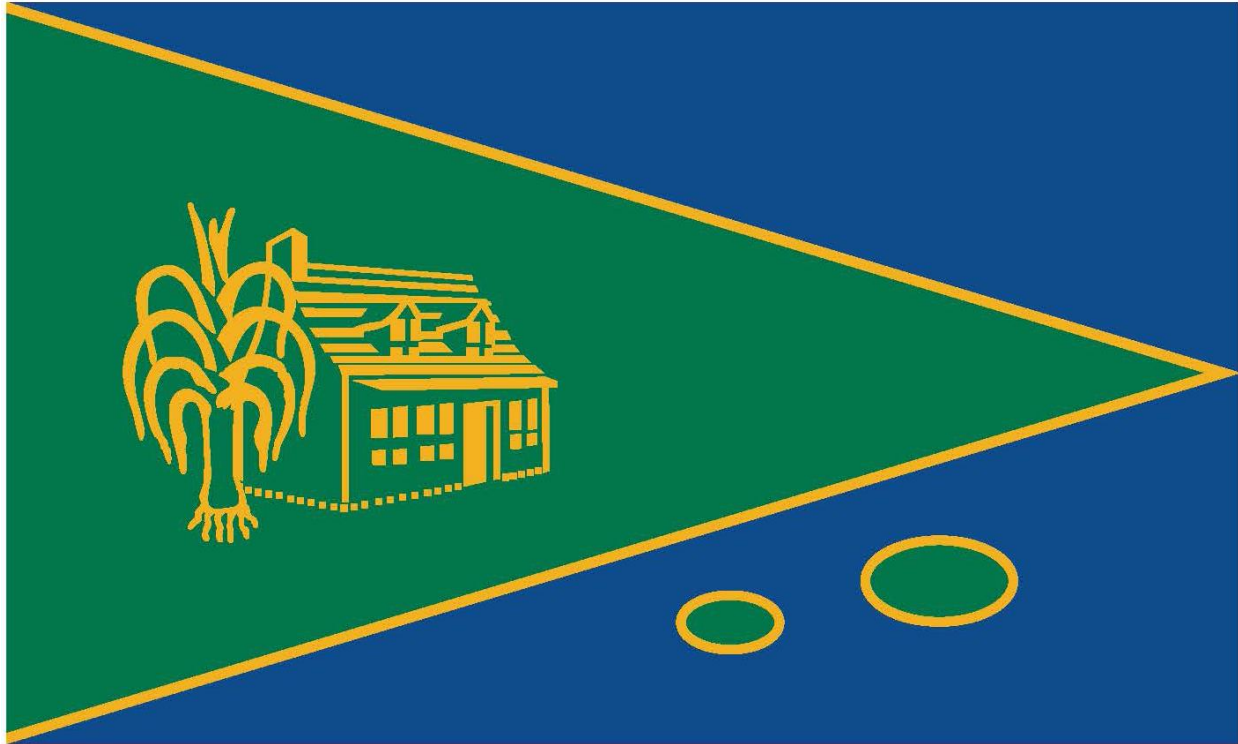
Charte municipale pour la protection de l'enfant

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes, le conseil a résolu d'appuyer la municipalité de Fortierville en adoptant la Charte municipale pour la protection de l'enfant. Le texte intégral de cette charte sera publié sur le site Internet municipal et sera disponible pour consultation à la Mairie.

Un nouveau drapeau municipal

Par l'adoption du règlement 021-169, le conseil a adopté le drapeau officiel de la Municipalité. Il sera bientôt hissé devant la Mairie, et sur les différents sites appartenant à la Municipalité. De plus, des

exemplaires pleine grandeur et en format de bureau seront offerts à la Mairie. Ils seront vendus au prix coutant. (100 \$ pleine grandeur et 10 \$ pour les drapeaux format de bureau)



Règlementation municipale

Le conseil a déposé les projets de règlement suivants :

- 1 - Le règlement numéro 021-170 modifiant le règlement numéro 019-156 sur la gestion contractuelle
- 2- Le règlement numéro 021-171 fixant la rémunération du personnel électoral.

Dans ces deux cas, un avis de motion a été donné stipulant qu'ils seront soumis pour adoption à une séance ultérieure.

En terminant, nous vous tiendrons informé de la méthode qui pourra être utilisée pour la tenue de la séance ordinaire du conseil qui est prévue le lundi 7 juin 2021 et vous rappelons les heures d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, à une séance ordinaire tenue à huis clos le 3 mai 2021, adopté : le règlement numéro 021-169 sur le drapeau municipal ;

Que ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal au msfio.ca et à la Mairie de la Municipalité au : 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;

Que ce règlement est en vigueur depuis le 4 mai 2021.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce quatrième jour de mai deux mille vingt et un.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier